FO BNP PARIBAS FACTOR

INFO SALARIÉS

# CONGÉS : JOURS EN PLUS

## Fractionnement du congé principal

### CE QUE DIT

**Art. L.3141-18**
Congé de douze jours ouvrables ou moins : il doit être continu.

**Art. L.3141-19**
Plus de 12 jours : une fraction d'au moins 12 jours ouvrables continus entre deux repos hebdomadaires.

**Art. L.3141-23**
Hors du 1er mai – 31 octobre : six jours ou plus = deux jours ; trois à cinq = un jour.

✔ Voir les conditions posées par l'article L.3141-23.

### LES LIMITES

- Plafond : 24 jours ouvrables en une seule fois.
- Dérogation : contraintes géographiques particulières.
- Ou présence au foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé.
- Ou d'une personne âgée en perte d'autonomie au foyer.

Fractionner plus de 12 jours : ton accord, sauf congé pendant la fermeture de l'établissement.

### CE QUE ÇA CHANGE POUR TOI

**Compte tes jours**
Cas de l'article L.3141-23 : six jours hors période = deux jours.

**Un bloc continu**
Une fraction d'au moins 12 jours continus entre deux repos hebdo.

✔ Jours dus au-delà de 24 non comptés : demande le décompte avant toute dérogation individuelle.

### CHIFFRES CLÉS

| En une seule fois, sauf dérogation | Fraction continue, au minimum | Six jours hors période |
|---|---|---|
| 24 jours | 12 jours | 2 jours |

### L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

**iPhone**
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

**Android**
Scannez, puis « Installer »



### FO RESTE VIGILANT

FO vérifie que les jours de fractionnement sont bien comptés et attribués à chaque salarié.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Bulletin d'adhésion en ligne : scannez le QR code

**Source :** Code du travail, art. L.3141-17, L.3141-18, L.3141-19, L.3141-21, L.3141-23 (PISTE Légifrance, 19/11/2026).